

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

--:--:--

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--:--

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

ANNEE 1963 -0- N° 272/PR/SGG

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU le Décret n°62/PR du 13 Février 1962 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;

D É C R Ê T E :

Article 1er - Me Joseph KEKE, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, assurera l'intérim du Ministre du Commerce, de l'Economie et du Tourisme, pendant l'absence de Monsieur Paul DARBOUX, à compter du 17 Juin 1963.

Article 2 - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.

PORTO-NOVO, le 19 JUIN 1963.

H. MAGA

AMPLIATIONS :

PR	15
AND	2
Ministres	13
MJL	1
MCET	1
SGG	4
JORD	1